

Comité de direction

Route de Sergey 3
1354 Montcherand
Tél. 024 441 10 69
E-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Montcherand, le 19 mars 2026

Préavis no 19/26 : comptes pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers - ères,

1. Préambule

A l'instar de la comptabilité des communes, les comptes seront soumis, comme chaque année, à l'examen de la Préfecture du district Jura-Nord Vaudois.

Conformément à l'article 26 du règlement du Conseil intercommunal, la commission de gestion est chargée d'examiner les comptes de l'association.

La commission procède à un examen approfondi des comptes (article 31), mais peut, dans certains cas, s'en remettre aux contrôles opérés par l'organe fiduciaire.

Notre fiduciaire, Ofico fiduciaire SA, a procédé à l'audit des comptes de l'ASIOR en date du 10 février 2026. Son rapport se trouve en annexe du présent préavis.

2. Commentaires

500.3002

Comité de direction

En 2025, le CODIR a tenu 11 séances plénières et les membres du CODIR ont effectué 453h25 pour l'association. Les heures effectuées ont été inférieures à la projection du budget 2025 (600h).

501.3110

Hébergement et licences

La révision du contrat avec le fournisseur du programme comptable Crésus a permis une réduction des coûts.

- 501.3111 Informatique**
Les frais de soutien pour la mise en place de MCH2 ont été comptabilisés sur le compte 501.3187 – Honoraires et frais d'expertise.
- 501.3186.1 Assurances RC, ECA, mobilier**
La prime d'assurance correspondant à la couverture incendie du collège Pique-Raisinets a été comptabilisée dans le compte 514.3186 – Assurance ECA, RC dans la rubrique 514 – Collège primaire de Montcherand.
- 501.3187 Honoraires et frais d'expertise**
Dans ce compte, il a été comptabilisé les frais de l'agence GRH Conseils pour un audit RH dans le cadre de l'établissement d'un règlement du personnel, ainsi que les frais de soutien de la fiduciaire Infocompta pour le passage à MCH2 et de la commune d'Orbe dans la gestion de divers projets.
- 502.3184.1 Gestions courses spéciales, facturation et problèmes**
Ces frais ont été sous-évalués dans le budget, mais sont en diminution par rapport à 2024 (2024 - CHF 33'455.20 / 2025 - CHF 24'214.45). On note en particulier une diminution des heures pour la gestion des courses spéciales depuis août 2025, due à un prestataire unique.
- 502.3188 Transports des élèves**
A la suite du contrat signé en mai 2025 avec un seul prestataire, HelvéCie SA, les frais de transport ont nettement diminué dès la rentrée scolaire 2025-2026.
- 502.3188.4 Location places de parc et cafeteria Chavornay**
Selon le contrat signé en 2025 avec le nouveau transporteur HelvéCie SA, l'ASIOR paie, depuis le 1^{er} août 2025, des places de parc et une cafeteria à Chavornay pour les chauffeurs. Ces frais, non budgetés, sont partagés avec l'ASAICE (CHF 18'545.30 - 50/50).
- 503.3020 Devoirs surveillés**
La diminution des salaires est due à une nette baisse de la fréquentation au premier semestre 2025 (1 classe). Dès la rentrée scolaire 2025-2026, une promotion plus active dans les écoles a permis d'ouvrir 3 classes pour 5 périodes de 1h30.
- 503.3131 Achat repas restaurant scolaire de Chantemerle**
Il est constaté une nette augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire, avec répercussion sur le compte 503.4332.0 – Participation parents (CHF 78'663.00).
- 510.3111 Informatique matériel**
Ces frais ont fait l'objet d'un préavis complémentaire 17/25. Ils correspondent à l'installation de tableaux interactifs au collège Pré-Genevois et au collège de Chantemerle. Cette décision a fait suite à la confirmation de la commune d'Orbe du maintien des classes au Pré-Genevois.

510.3111.0	Informatique installations Ces frais correspondent à l'installation électrique nécessaire à la pose des tableaux interactifs (préavis 17/25).
510.3161 / 520.3161	Loyer des salles Les frais de location ont été influencés par la baisse du taux de référence de 1.75 à 1,5 % entre 2024 et 2025.
510.3185.01/ 520.3185.01	Visites de dépistage dentaire L'augmentation des frais est due à un rattrapage des contrôles, non effectués en 2024 en raison du départ à la retraite du dentiste scolaire. Une nouvelle convention a été signée début 2025 avec deux nouveaux dentistes, Drs Blagu et Cabri-Wiltzer. A cette occasion, le tarif de leurs prestations a été réactualisé aux normes cantonales en vigueur.
510.3653 / 520.3653	Camps et voyages Aux frais mentionnés dans les comptes 510.3653 et 520.3653, il faut déduire les subventions reçues du canton et de la confédération (510.4512 et 520.4512). Pour EP Orbe : frais CHF 108'884.62 – subventions CHF 39'405.23 = coût total CHF 69'479.39. Pour ES Orbe : frais CHF 115'434.79 – subventions CHF 39'455.60 = coût total CHF 75'979.19. Dans les subventions reçues pour l'ES Orbe (520.4512), il a été comptabilisé une participation complémentaire de la DGEO, non provisionnée, s'élevant à CHF 7'018.94, pour le voyage des élèves à Houston en 2024. Ce montant a été déduit pour le calcul du coût total des camps ES Orbe 2025. Il est à relever que les subventions sont difficilement estimables par avance, car elles dépendent du nombre d'élèves et des qualifications des moniteurs participant aux camps.
510.4519 / 520.4519	Canton SPOP : Requérants d'asile Cette subvention est difficilement budgérable car elle dépend du nombre d'élèves accueillis dans les écoles et du choix d'indemnisation du Canton. En 2025, la subvention a été calculée sur les élèves enclassés en 2024.
514.3091	Nettoyage des locaux Le montant facturé par la commune d'Orbe est calculé sur la base du tarif horaire d'un concierge du pool de conciergerie, charges patronales comprises. Il inclut notamment le remplacement lors des absences (vacances, congé, maladie ou accident) ainsi que l'organisation du travail par le responsable. Cette prestation a également un coût et permet d'éviter qu'en cas d'urgence un membre du CODIR ne doive remplacer le concierge.

- 514.3123

Electricité
En 2025, les frais d'électricité se sont élevés à CHF 20'418.14, avant déduction du rachat de la production des panneaux solaires par Voé énergies (514.4531 - CHF 3'489.79).
- 520.3171

Frais des promotions scolaires
Cette année, il a été convenu que les prestations fournies par la commune d'Orbe (CHF 6'125.-) seraient dorénavant facturées à l'ASIOR.
- 520.3522.2

Ecolages RAC
Il est constaté une augmentation des frais, proportionnelle à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits aux RAC pour l'année 2025-2026 (15).

3. Récapitulation

Modification des charges par fonction : participations refacturées aux communes

	Comptes 2025	Budget 2025	Différence
AUTORITES	63'299.20 CHF	89'000.00 CHF	-25'700.80 CHF
ADMINISTRATION	134'989.73 CHF	141'990.00 CHF	-7'000.27 CHF
TRANSPORTS	1'013'952.09 CHF	1'362'000.00 CHF	-348'047.91 CHF
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	119'191.77 CHF	209'790.00 CHF	-90'598.23 CHF
PRIMAIRE	2'475'013.04 CHF	2'578'136.22 CHF	-103'123.18 CHF
SECONDAIRE	1'495'234.42 CHF	1'505'667.11 CHF	-10'432.69 CHF
TOTAUX	5'301'680.25 CHF	5'886'583.33 CHF	-584'903.08 CHF

Les comptes 2025 se bouclent avec un total de charges de **CHF 5'895'157.43** et un total des produits (subventions diverses, participation parents, ecolages externes,...) de **CHF 593'477.18**, hors part primaire et secondaire, portant la participation des communes à **CHF 5'301'680.25**. Ces comptes présentent donc une diminution des charges de **CHF 584'903.08** par rapport au budget 2025.

Coûts moyens par élève de l'ASIOR

2025 : Nb élèves primaire 1'073 ; Nb élèves secondaire 440

2024 : Nb élèves primaire 1'065 ; Nb élèves secondaire 425

Coûts	Sans les transports		Avec les transports	
	2025	2024	2025	2024
Élève primaire	CHF 2'516.46	CHF 2'649.05	CHF 3'186.62	CHF 3'442.31
Elève secondaire	CHF 3'608.10	CHF 3'784.98	CHF 4'278.26	CHF 4'578.24

4. Plafond d'endettement

Selon les statuts, le plafond d'endettement est de CHF 30'000'000.-.

Au 31.12.2025, le montant effectif à cautionner par les communes est de **CHF 9'651'936.00**.

Cautionnement	Cautionnement 30 mios	Pourcentage calculé selon comptes 2025	Cautionnement effectif au 31.12.2025*
Agiez	1 066 437,91 CHF	3,55%	343 106,35 CHF
Arnex	1 789 962,45 CHF	5,97%	575 886,77 CHF
L'Abergement	594 027,03 CHF	1,98%	191 117,03 CHF
Les Clées	486 176,96 CHF	1,62%	156 418,30 CHF
Lignerolle	1 243 826,04 CHF	4,15%	400 177,64 CHF
Montcherand	1 237 613,35 CHF	4,13%	398 178,83 CHF
Orbe	20 461 866,07 CHF	68,21%	6 583 220,73 CHF
Rances	1 188 375,11 CHF	3,96%	382 337,35 CHF
Sergey	384 635,10 CHF	1,28%	123 749,11 CHF
Valeyres /s Rances	1 547 079,98 CHF	5,16%	497 743,90 CHF
Totaux	30 000 000,00 CHF	100,00%	9 651 936,00 CHF

*Arrondi 2 chiffres après la virgule

5. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal de l'ASIOR à prendre la décision suivante :

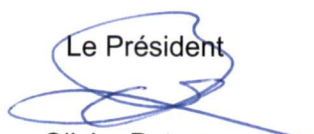
Le Conseil Intercommunal de l'ASIOR,

- au vu du préavis no 19/26 comptes pour l'année 2025 ;
- au vu du rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2025 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2025 s'élève à **CHF 5'301'680.25**.

Au nom du Comité de direction


Le Président
Olivier Petermann


La Secrétaire
Carole Pose

Annexes : comptes commentaires 2025, comptes communes 2025, bilan et rapport fiduciaire
Délégués du Comité de direction : Anne Baumann, Marinette Benoit, Olivier Petermann